

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Installations solaires hors zone à bâtir. Un peu de souplesse si on veut développer cette énergie! (Po. 24.3040)

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Installations solaires hors zone à bâtir. Un peu de souplesse si on veut développer cette énergie!* (Po. 24.3040), 2024. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 04.04.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Infrastructure et environnement	1
Energie	1
Energies alternatives	1

Abréviations

RPG Raumplanungsgesetz

LAT Loi sur l'aménagement du territoire

Chronique générale

Infrastructure et environnement

Energie

Energies alternatives

POSTULAT
DATE: 14.06.2024
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que les **nouvelles installations solaires sur les bâtiments agricoles** ont la cote, le député Sylvain Freymond (udc, VD) pointe du doigt la rigidité de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) qui oblige les propriétaires à coller les **stations transformatrices** aux bâtiments agricoles. Dans son argumentaire, il critique trois aspects de cette mesure. Premièrement, la fixation ou l'apposement contre le bâtiment entraîne des complications et des mises à l'enquête supplémentaires qui freinent le développement de l'énergie solaire dans le monde agricole. Deuxièmement, la proximité de la station transformatrice avec le bâtiment agricole augmente le risque d'incendie. Troisièmement, le bien-être des animaux n'est pas respecté à cause du rayonnement. Le député UDC a donc déposé un postulat pour que le Conseil fédéral étudie de quelle manière l'installation de stations transformatrices dans les zones agricoles pourraient **déroger à l'obligation de fixer ou d'apposer contre le bâtiment**. Le Conseil fédéral s'est montré favorable à la rédaction d'un rapport. En chambre, le **postulat** a été tacitement **adopté**.¹

1) BO CN, 2024, p. 1314